Magon de la Balue qui lui en donnera décharge.

VIII. Lesdits balance générale & compte du Roi, étant arrêtés, & la suite des opérations pour le remboursement dont est chargé ledit sieur Magon de la Balue, n'exigeant plus le nombre de quinze Directeurs, Sa Majesté en a conservé deux seulement, qui sont les sieurs Micault d'Harvelay, Garde du Trésor royal, & Paris de Tretfond, Receveur Général des Finances.

IX. Après l'entier acquittement des capitaux, bénéfices & intérêts desdites trente mille Actions, ledit sieur Magon de la Balue remettra au Garde du Trésor royal en exercice, l'extrait de la balance générale & du compte de Sa Majesté, visé & arrêté par le sieur Contrôleur Général des Finances, & payera audit Garde du Trésor royal le montant total en capitaux, intérêts & bénéfices, revenant à Sa Majesté dans les fonds de ladite Caisse, tel qu'il aura été constaté par lesdits balance générale & compte, avec l'intérêt à Quatre pour cent, à compter du premier Avril jusqu'au jour du remboursement; duquel payement ainsi soldé, ledit Garde du Trésor royal fera recette effective au profit de Sa Majesté: & sera ladite recette passée & allouée dans les état au vrai & compte dudit Garde du Trésor royal, sur les ampliations de ses quittances, en rapportant l'extrait desdits balance générale & compte.

X. Les trente mille Actions, ainsi que les coupons pour participer aux tirages, qui auront été retirés par ledit sieur Magon de la Balue, lors des remboursemens qu'il en aura faits, seront représentés dans le délai de trois mois après la derniere époque desdits remboursemens, au sieur Contrôleur Général des Finances, ou à qui il jugera à propos de commettre, pour être vérifiés & brûlés, dont sera dressé procès-verbal, qui contiendra le nombre, les numéros & la somme, tant des capitaux que des intérêts & bénéfices; lequel procès-verbal de vérification & de brûlement servira de décharge audit sieur Magon de la Balue.

XI. Au moyen de la quittance du Garde du Trésor royal, pour la portion revenante au Roi, & du procès-verbal de vérification & de brûlement pour le reste, ledit sieur Magon de la Balue sera & demeurera déchargé de tout maniement relatif à ladite Caisse d'escompte, sans être par ledit sieur sieur Magon de la Balue, les autres Directeurs & les Caissiers, tenus de rendre aucuns comptes en la Chambre des Comptes ni ailleurs, ainsi qu'il est énoncé dans les Lettres-Patentes du 3 Mai 1767, enregistrées en la Chambre des Comptes le 5 dudit mois. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-un Mars mil sept cent soixante-neuf.

Signé, PHELYPEAUX.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. Avril 1769.
Despeignes,	2^e.	J.	5
Maigret,	21^e.	J.	4
De Fays,	42^e.	J.	4
Philippes,	52^e.	F.	4
Filleul,	60^e.	G.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1769.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes.			1050
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.			
Prom. à 4 p %.			46
Ac. des Fermes.			840 42 ½
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.			1 ½.
Annuités.			299.
Coup. d'An.			
Emp. de 50 mil.	FESTE.	FESTE.	43.
Emp. de 30 mil.			47 ½
Col. 1759.			
Canada.			48.
4e. L. Epoques.			15 ½
Nouette.			46.
Ac. de la caisse			990.
CONTRATS.			
Bill. de la Com. tirage de la C.			2e 405
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 26.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 8 au 20 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 16 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 1346 tonneaux, & 5 Anglois de 310 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Negrillon*, Capitaine *Balthaſar Gaſpard*, venant du Cap François chargé de 180 bariques de ſucre, 130 futailles 24 ſacs de café, indigo & autres marchandiſes; le *Saint Antoine*, Capitaine *Coddevin*, venant d'Oſtende chargé de toile rayée, porcelaines & autres marchandiſes; la *Fortune*, Cap. *François Berlamont*; le *Lyon* de Boulogne, Cap. *Charles Carry*; la *Ville de Nantes* de Nantes, ainſi que le ſuivant, Cap. *Joſeph Cadou*; le *Baſtien*, Capitaine *Pierre Colſon*, venant tous quatre de Nantes chargés de 101 ballotins de coton, 154 bariques 7 quarts de ſucre brut, 86 ballots & bariques & 15 ſacs de café, 36 balles de poivre, 800 razieres de ſel & autres marchandiſes; le *S. Victor*, de Saint Valery, Capitaine *Jacques Cordonnier*, venant de Marennes avec 100 muids de de ſel; le *Pontchartrain* de la Rochelle, Capitaine *Gilles Menage*; l'*Aimable Julie* de Dieppe ainſi que le ſuivant, Capitaine *Michel Boiſſel*; le *Grand Auguſtin*, Capitaine *Antoine Lelong*, venant tous trois de Charente chargés de 32 pieces 506 tierçons 16 pipes d'eau de vie, 8 balles 14 ballots de papier; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean Rombou-*; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Jean-Jacques Legrand*, venant tous deux de Bordeaux chargés 53 pieces d'eau-de-vie, vin, prunes & autres marchandiſes; la *Saint Anne* de Nantes, Capitaine *Jean Dalbarade*; l'*Union* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Pierre Gatineau*, venant tous deux de Saint Ubes chargés de 308 muids de ſel; le *Dunkerque*, Capitaine *Jean Everart*, venant du Havre chargé de diverſes marchandiſes, la *Princeſſe Royale*, Capitaine *Guillaume Divoort*, venant de Port-Louis ſur leſt; des Anglois, la *Britannia*, Capitaine *Jean Standbanck*; le *Dragon*, Capitaine *Ezechias Barrow*; le *Talbot*, Capitaine *Thomas Foſter*, venant tous trois de Londres, le premier avec fer plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes, le ſecond chargé de bierre & le troiſiéme ſur leſt; le *George*, Capitaine *Guillaume James*, venant de Valence chargé de 206 pipes 16 demi-pipes d'eau-de vie; le *Devoir*, Capitaine *Tedeman Doves* venant de Rocheſter ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps un Navire François de 75 tonneaux, deux Hollandois de 205, deux Anglois de 160 & un Eſpagnol de 66 tonneaux; ſçavoir, le *Chaſte Joſeph* de Libourne, Capitaine *Leonard Jouchet*, allant à Libourne ſur leſt; la *Concorde*, Cap. *Aymand Roulans*, allant à Hambourg avec beurre, tabac & autres marchandiſes; le *Jeune Pierre*, Cap. *Arymaat*, allant à Terveer avec côtes de tabac; l'*Eſpérance*, Cap. *Richard Stoor*, allant à Fayal chargé d'eau de-vie & de tabac en feuilles & en côtes; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, allant à Newcaſtle ſur leſt; la *Notre-Dame du Cœur*, Capitaine *Ant. de Mandietta*, allant à Bayonne & à Saint Sébaſtien chargé de ballots d'étoſes des Manufactures du Pays.

DU HAVRE.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 14 au 20 Mars 1769, il eſt entré au Port du Havre 18 Bâtimens François dont 13 venant de divers endroits & 5 rentrés de relâche à cauſe des vents contraires, & 1 Etranger; ſçavoir, des premiers, le *Saint Michel*, Cap. *le Meſle* du Havre, venant de la Martinique & de la Guadeloupe en 53 jours avec ſucre, café & coton; la *Picarde*, Capitaine *Lambert* de Saint Valery ſur Somme; le *Mars*, Capitaine *Hugen* de Granville; l'*Ami S. Claude*, Capitaine *Paſchal Antoine* de Marſeille; la *Ducheſſe d'Aiguillon*, Capitaine *Raymond* de Benic ainſi que les deux ſuivant; l'*Argus*, Capitaine *Delatour*; l'*Union*, Capitaine *Rouſſel*, venant tous ſix de Marſeille chargés de diverſes marchandiſes & d'environ cinq cens tonneaux de bled en ſacs; la *Roze*, Capitaine *Conſauve* de Toulon, venant de ce même endroit avec vin, eau-de-vie & vinaigre; la *Blonde*, Capitaine *Delacroix*, venant de Cette chargé de vin; la *Rencontre*, Capitaine *Leroy* du Havre, venant de Bordeaux chargé de vin & farines; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pleſſix* de Penerf, venant de Pont-l'Abbé; les *Deux Freres*, Capit. *Stock* d'Argenton, venant de Quimper chargés tous deux de 129 tonneaux de froment en ſacs; le *Conſtant*, Capitaine *Hucher* de

Dieppe, venant de Dunkerque avec poudre à feu en relâche pour Breſt; les cinq rentrés par les vents contraires, ſont la *Fortune*, parti le 9 pour le Cap; le *Diomede*, parti le 10 pour Saint Domingue, rentrés tous deux le 15; l'*Orient*, parti le 8 pour Cadix & Marſeille; la *Sainte Marthe*, parti pour Cadix, rentrés le 16; l'*Utile*, parti le 10 pour la Guadeloupe, rentré le 17; l'*Eſpérance*, Capitaine *Koeman* d'Amſterdam, venant d'Alicante chargé de ſoude.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port le 16 & le 17 de Mars; la *Ponne*, Capitaine *Michaud*, allant à Rouen avec ſon chargement de bled pris à Nantes; la *Princeſſe Adélaide*, Capitaine *Floueſt*, allant à Dieppe avec le reſtant de ſon chargement d'eau-de-vie pris à la Rochelle; les *Deux Jeunes Geelen*, Capitaine *Sybrand de Haas* Hollandois, allant à Hambourg chargé de ſucre, café & indigo.

DE NANTES.

Arrivée de Navires.

Du 9 au 17 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 31 Navires François, ſçavoir, le *Prince de Monbazon*, de 400 tonneaux, Capitaine *Prudhommme de Monbray*; *le Voltaire*, de 300 tonneaux, Capitaine *Teſſier*, venant tous deux du Cap chargés de 1014 bariques, 2 tierçons, 21 quarts de ſucre brut, terré & tête, 291 futailles, cent quarts de café, trente-deux futailles, 3 bariques 2 quarts d'indigo, 21 balles & ballots de coton, 142 cuirs ſecs en poil, ſyrop & confitures; l'*Union*, Capitaine *Jacques Feru*, venant de Marennes avec 44 muids de ſel; le *Saint Jacques*, Capitaine *François Rival*, venant de Redon avec plomb en ſaumon & cidre; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de Rochefort avec 35 muids de ſel, peaux de bœufs & de moutons; le *Saint François*, Capitaine *Aug. Boiſſeau*; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Villeuaud*; l'*Aimable Madelaine*, Capitaine *François Guiet*; la *Marie Louiſe*, Cap. *Honoré Charteau*, venant tous quatre de la Rochelle avec 18 tonneaux de vin, 76 barils de farine, bœuf d'Irlande, bois de couleur, platilles, limeneas, gravelle & vieux fuſils; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*; la *Suzanne*, Capitaine *François Couperie*; la *Hyacinthe*, Cap, *Charles Pairain*, venant tous 3 de Libourne avec vin & eau-de vie; le *Saint Pierre*, Capitaine, *Arnaud Piſtolet*, venant de Blaye avec ſabres, fuſils & èpées; l'*Aimable Théreſe*, Capitaine *Antoine Rabion*; les *Six Freres*, Capitain *Marc Laveau*; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain*; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Chriſtophe Pinchaud*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Jean Guimaud*; la *Comteſſe de Cabarac*, Capitaine *Jean Deſpagne*; le *Saint Jean*, Capitaine *Jean Chapeaublanc*; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Sébaſtien Duilh*; le *Challant*, Capitaine *Jean Bernard*, venant tous 9 de Bordeaux avec vin, farine, gruau, chaudieres de fonte, liege, draps de Carcaſſonne, laine, cendre gravelée, miel de Narbonne, tapſels & eau-de-vie; la *Marie Joſephe*, Capitaine *Joſeph Vaillant*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Guillaume Salion*, venant tous deux d'Oleron avec 94 muids de ſel; la *Sainte Jeanne*, Capitaine *Julien le Bail*, venant de Pont-l'Abbé; la *Sainte Catherine*, Capitaine *Joſeph Hurteau*, venant de Vannes chargés tous deux de 51 tonneaux de ſeigle; la *Sainte Roze*, Capitaine *Louis Leter*, venant de Port-Louis, avec morue ſéche de la pêche françoiſe; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Joſeph Lefranc*; la *Marie-Jeanne*, Capitaine *Louis Portier*; le *Jean-Marie*, Capitaine *Vincent du Qué*, venant d'Aurai & de Hennebon avec ſeigle; la *Marie Madeleine*, Capitaine *Mathurin Marcheſſe*, venant de Bouin avec 23 tonneaux de froment.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 2 Navires François, & trois Etrangers; ſçavoir, des François. le *Quaker*, de 150 tonneaux, Capitaine *Deshaies*, allant à Léogane; le *Prince Nizare*, de 300 tonneaux, Capitaine *Archambault*, allant aux Cayes; des Etrangers, la *Dame Johanna* de 200 tonneaux, Capitaine *Cornelis Bakker*, allant à Fiume auec café, ſucre brut & terré; les *Trois jeunes Sœurs*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jean Weuyte*, allant à Middelbourg. avec ſucre brut & terré, pruneaux, huile d'olive, vin d'Amont & eau-de-vie; le *Jeune Martin*, de 140 tonneaux, Capitaine *Oeges Crontje*, allant à Stetin, avec ſyrop, vin d'Amont & thé.

DE LISBONNE.

Le 22 Février 1769, le Vaiſſeau de guerre Portugais la *Mere de Dieu*, Capitaine *da Coſta d'Ataide*, eſt entré dans le Port de cette Ville, venant de Rio Janeïro & de la Baye de tous les Saints où il avoit été forcé de relâcher à cauſe d'une voye d'eau, ce qui a fait durer ſon trajet cent vingt jours. Sa cargaiſon eſt évalué à 9 millions de cruzades en or, dont deux & demie pour le Roi, deux millions & demi de cruzades en diamants & environ cent mille écus tournois en piaſtres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 25 Mars.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 10 Mars 1769.

	shillings.
LE quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	30 à 39
De Drêche	21 à 26
De Seigle	20 à 21
D'Orge	13 à 17
D'Avoine	11 à 14

Le quarter du meilleur froment étant à 39 shillings, c'eſt ſur le pied de 25 ℔ 1 ß 3 d. de France le ſeptier de Paris.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 9 Mars 1769.*

Si nous en croyons les avis que nous a donnés un Correſpondant de la Floride occidentale, on verra ſe former bien-tôt dans cette Province un ſuperbe établiſſement, graces au rapport favorable que pluſieurs Particuliers de la Virginie & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, qui ont été employés à lever le plan des terres de cette Province, ont fait de la qualité de ſon terroir. Quantité de familles y arrivent journellement de l'Amérique ſeptentrionale, pour s'y établir ſur les bords du *Miſſiſſipi*.

Le dernier vaiſſeau y a apporté vingt-neuf Colons, au nombre deſquels il y a quelques Officiers de la Province. On mandoit de *Mobile*, quelques jours auparavant, qu'il y étoit arrivé vingt Habitans de la Caroline, pour acheter de grandes étendues de terre dans la Province en queſtion. Les bords du Miſſiſſipi ont excité l'attention de toute l'Amérique, au point qu'il ſe préſente tous les jours des Demandants pour les terres qui y ſont ſituées. Notre Correſpondant remarque avec raiſon que comme il reſte peu de terres dans les autres Colonies, & qu'elles ſont trop enfoncées dans le Pays, que le Colon eſt obligé de payer des droits exceſſifs; que toutes ces terres en général, & en particulier celles de la *Virginie* & de *Mary Land*, ſont dans un état de dépériſſement, & qu'enfin la population eſt trop grande en Amérique, il faut néceſſairement que les Colons, ſoit riches, ſoit pauvres, cherchent à s'établir ailleurs, pour y cultiver ces matieres premieres qui leur ont procuré un Commerce ſi étendu & ſi avantageux avec la Métropole, & il eſt décidé qu'il n'y a peut-être pas de Pays au monde qui l'emporte ſur les bords du Miſſiſſipi, par la température du climat, par la fertilité du ſol & par l'abondance des proviſions. Les François ont un établiſſement très-riche & très-bien habité à *Point-Coupé*, qui eſt ſur la rive gauche du fleuve, environ à cinquante lieues au deſſus d'Orléans, & qui a huit lieues de long. Les Habitans qui d'abord n'avoient rien pour eux que leur induſtrie, ne ſe laiſſerent pas abattre par les maux de la guerre & par le diſcrédit de leur papier monnoye. Aujourd'hui, c. à d. vingt-deux ans après leur établiſſement, ils ſont

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dans un état ſi floriſſant, qu'il y en a parmi eux qui ont juſqu'à 200 Négres.

Les Acadiens, qui ſont arrivés auſſi en grand nombre à la *Nouvelle Orléans*, ſont de très-beaux établiſſemens ſur les bords du Miſſiſſipi. Ces Colons ſe ſeroient ſoumis volontiers à la domination Angloiſe, ſi le Gouvernement, attentif aux maximes d'une ſaine politique, avoit voulu leur accorder les petits encouragemens que d'autres Nations ne refuſent jamais à un Peuple naiſſant, tels que ſont la ſubſiſtance pour une année, les outils de la culture & quelques autres petits beſoins.

Le compte que nous venons de rendre de l'établiſſement François doit être une preuve ſuffiſante de la valeur des terres en queſtion.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.		METZ.		NANCY.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.	Bar.	20* 14		l. s. d.
Béfort.	18 8	Longwy.	20 3 7	Bitche.	16 15	Foix.	23 13 10
				Boulay.	17 14 9		
		Metz.	19 7	Bourmont.	17 7		
Colmar.	19 5	Montmedy.	20 16 8	Charmes.	16 12 6		
				Epinal.	17 11 10	Montlouis.	22* 8
		Phalsbourg.	19 9 4	Etain.			
Haguenau.	18 1	Sarrebourg.	19 16	Lunéville.	18 19 8		
				Mirecourt.	16* 2 6		
		Sarlouis.	19	Nancy.	19 11 2	Pamiers.	23 13
Landau.	14* 11	Sedan.	23* 5	Neufchateau.	16 18 5		
				Pont à Mouſſon.	19 5 8		
Scheleſtat.	20* 12 6	Thionville.	19 5 5	Remiremont.	19 6 8		
		Toul.	18 7 7	St. Diez.		Perpignan	31* 13 10
Strasb.	18 13 4			St. Mihel.			
		Verdun.	19 10	Sarguemines.	17 5		
wiſſembourg.	17 6 8	Vic.	18*	Vezeliſe.	17 11 6	Prades.	28 17 7

Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	18	1	1	From. le ſep.	19	14	7	From. le ſep.	17	19	8	From. le ſep.	25	19	9
Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	6	2	Avoine le ſ.	4	16	10	Avoine le ſ.	4	17	15	Avoine le ſ.	9	16	9
Foin le q.	2	7	5	Foin le q.	1	15	3	Foin le q.	1	15	6	Foin le q.	2	1	6
Paille le q.	1	5	2	Paille le q.		14		Paille le q.		13	1	Paille le q.		16	7

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 11 juſqu'au Mercredi 15 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 16 muids 2 ſept.

de froment, 2 muids 1 ſeptier de ſeigle; & 356 muids 4 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 216 muids de froment, 33 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 879 muids de farines, ce qui a fait 232 muids 2 ſeptiers de froment, 35 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 1238 muids 4 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 59 muids 5 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 163 muids 10 ſeptiers, ce qui a fait 223 muids 3 ſeptiers.

Le Mercredi 15 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1729 muids 7 ſeptiers tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 413 muids 10 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 1315 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 32 ℔; le ſeigle, de 18 à 19 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 25 ℔ 10 ß à 32 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 18 ß 3 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

DE MILAN.

L'Impératrice Reine, jalouſe d'entretenir dans ſes Etats toutes les Sciences utiles, vient d'ériger dans cette Ville une Chaire pour l'Agriculture, le Commerce, les Finances & généralement pour tout ce qui concerne l'Economie politique. Le Marquis de Beccaria, Auteur de l'Ouvrage connu ſur les *Délits & les Peines*, a été nommé à cette Chaire.

RÉPONSE

A la ſeconde partie des Obſervations de M. le Solitaire de Paris, ſur les Communes, par M. le Solitaire de la Touraine.

M. le Solitaire de Paris, dans ſa ſeconde partie ſur les Communes, dit qu'il y a des terreins qui ne produiſent point d'herbes pour les pâturages; les uns à cauſe d'une trop grande humidité, les autres à cauſe de l'aridité des ſables qui brûlent les plantes. Dans ces premiers, on pourroit y faire des ſaignées, des foſſés pour en détourner la trop grande humidité, planter ſur les bords des oziers, des ſaules, des peupliers d'Italie, qui s'y plaiſent très-bien; dans le terreins arides, ſablonneux, pierreux, des pins, des ſapins & des érables qui y viennent à ſouhait, & l'on mettroit dans les bons terreins des charmes, des ormes, des tilleuls, &c. Comme les bois ſont devenus rares en France, on pourroit en faire planter dans les bords des Communes, ce qui ſeroit dans la ſuite d'une très grande utilité aux Habitans à qui appartiennent les Communes, ou aux Ouvriers en bois.

Tout ce que dit M. le Solitaire de Paris eſt à merveille pour des Particuliers, mais ne peut jamais avoir lieu pour des Communes; car qui eſt ce qui fera faire des ſaignées, des foſſés & des plantations? Les gens de Communauté ne ſont pas aſſez d'accord entr'eux pour faire de pareils ouvrages, & d'ailleurs cette dépenſe leur ſeroit trop onéreuſe. Ce ne ſera pas non-plus un petit nombre des Habitans qui les feront faire; je ne crois pas même qu'il y en ait aſſez déſintéreſſés pour faire les frais d'une choſe qui pourroit ſurpaſſer la valeur des fonds, & dont il ne reſteroit peut-être aucun profit.

Je poſe en fait que cela ſe puiſſe faire, il n'y auroit aucun avantage, en ce que chacun des Habitans prendroit de ces plantations avant qu'elles fuſſent venues; les enfans mêmes, en gardant leurs beſtiaux, les couperoient. Je ne vois pas qu'on pût les en empêcher, à moins que le Roi ne rendît une Ordonnance à ce ſujet, & qu'il commît des gens pour y veiller, ce qui formeroit de nouveaux embarras, & ce ſeroit troubler les Habitans dans la jouiſſance de leurs Communes. Or, il eſt inutile de faire des loix ſur cela, ſi l'on deſire laiſſer les Habitans les maîtres de leurs Communes. Veut-on en tirer parti? on ne le peut qu'en ſuivant ma propoſition; elle eſt la plus prompte & la plus avantageuſe: je crois que tous les bons Agriculteurs ſeront de mon avis.

M. le Solitaire de Paris dit que ſi les Sei-

gneurs s'emparoient des Communes, ce ſeroit rendre les Peuples eſclaves ; je ne vois pas qu'ils le fuſſent plus qu'en ſuivant ſon avis ; je crois qu'ils le ſeroient même davantage, & n'en retireroient aucuns bénéfices. Ceci eſt ſenſible.

Il paroît que M. le Solitaire de Paris a bien à cœur la propriété que les Seigneurs ſe feroient des Communes, ſi l'on ſuivoit mon avis : il faut donc le raſſurer & lui faire connoître qu'il y auroit plus d'avantage pour l'Etat qu'il ne penſe.

Si j'ai donné la préférence aux Seigneurs, ils la méritent à tous égards ; je ſuis preſque certain qu'ils n'en uſeroient point ; leurs gens d'affaires ne leur conſeilleroient pas, à cauſe des dépenſes qu'il faudroit qu'ils fiſſent, tant pour les défrichemens que pour les enſemencemens : car quelles ſommes d'argent ne faudroit-il pas pour défricher des milliers d'arpens, pour ſe monter en beſtiaux, pour les uſtenſiles de labourage ? Toutes ces dépenſes ſeroient exorbitantes, ce qui les rebuteroit infailliblement. Cette certitude m'a porté à demander que les Habitans fuſſent autoriſés à prendre dans les Communes autant de terreins qu'ils pourroient en défricher, & qu'il leur fût en même temps permis d'y bâtir. Ces nouvelles maiſons ſerviroient à loger les enfans des Défricheurs : les maiſons ſont aujourd'hui ſi rares, que les Citoyens ne ſçavent où ſe loger. Il eſt donc eſſentiel d'en conſtruire de nouvelles ; la population eſt auſſi utile dans un Royaume que la multiplication des beſtiaux, & même beaucoup plus.

En permettant à chacun de prendre dans les Communes autant de terreins qu'il lui ſeroit poſſible de défricher, on pourroit ſe flatter que les ſoins qu'il ſe donneroit de faire des prés artificiels & de bien enſemencer le ſurplus, procureroient de bons fourrages, par le moyen deſquels on auroit une auſſi grande quantité de beſtiaux de toutes eſpeces, & même en plus grand nombre que ſi les Communes exiſtoient, ce qui produiroit un avantage conſidérable. J'ai vu des vaches, qui n'étoient nourries que dans des Communes, n'avoir pas chacune un plein verre de lait par jour ; quatre vaches donnent à peine du beurre pour la ſubſiſtance du plus petit ménage, ni du lait de quoi élever un cochon, tant elles ſont étiques ; preuve que les Communes ſont de mauvaiſes nourritures pour les beſtiaux ; mais en les défrichant, on peut ſe procurer (quand on eſt bon Agriculteur) de bons fourrages de toutes eſpeces ; par conſéquent de bons beſtiaux, qui font beaucoup d'ouvrages & donnent un gros revenu, tant par les éleves que par le lait & le beurre que fourniſſent les vaches.

Si le Roi permettoit donc à chacun de prendre dans les Communes autant de terreins qu'ils pourroient, en défricher, il y gagnera conſidérablement, par le profit que cette permiſſion donnera au peuple, qui ſera en état de payer les impôts. Le Roi augmentera donc ſes revenus, & les Seigneurs auront des lods & ventes lorſque ces défrichemens ſeront vendus ; cette ſeule idée les feroit renoncer à la permiſſion qu'ils auroient de s'emparer des Communes, & ils auroient raiſon.

M. le Solitaire de Paris a bien de la bonté ; il nous cite tous les Edits, Arrêts, Déclarations, Lettres-Patentes & les paſſages de la Sainte Ecriture concernant les Communes. Je ne lui diſpute rien là-deſſus ; il n'eſt ici queſtion que de ſçavoir s'il eſt plus avantageux pour le Royaume de laiſſer les Communes dans l'état où elles ſont, ou de les défricher. M. le Solitaire de Paris eſt pour qu'elles reſtent comme elles ſont actuellement, & moi je penſe qu'il ſeroit plus utile de les défricher. Comme l'on ne peut être Juge en ſa propre cauſe, M. le Solitaire de Paris voudroit-il s'en rapporter aux jugemens de MM. de Sutieres, Wallerius, Thierriat, *Hic Fame*, Trouſſauville, & généralement à toutes les Sociétés d'Agriculture ? Il n'y a qu'à lire les Mémoires qu'elles ont donnés & qui ſe trouvent dans les Journaux d'Agriculture. Je me ſoumets à leurs déciſions, & je m'en rapporte à l'expérience.

OBSERVATIONS

D'un Anonyme qui ſigne Civis, *ſur les grandes routes & ſur le Commerce des grains.*

On convient par-tout que les grandes routes ſont utiles, & par-tout on les néglige. Celles qu'on prétend avoir finies, depuis long-temps, ſont déja imparfaites,

faute d'entretien. J'en atteſte ceux qui ont parcouru les Provinces. Qu'ils diſent ſi la plus grande partie des chemins n'ont pas beſoin d'être racommodés ou refaits entierement ... Les nouvelles routes ne ſe diſtinguent ſouvent des chemins de traverſe que par leur alignement ; la terre que le Pionnier y a remuée, pour en préparer le nivellement, y entretient des bourbiers effrayans pour les Cavaliers les mieux montés ; de ſorte que ces grands eſpaces ne ſervent qu'à enlever à la culture des terreins ſouvent précieux pour le Propriétaire, & toujours inutiles pour le Public, faute de perfection. Comment rémédier à ces inconvéniens ? La choſe n'eſt point aiſée ; mais il me ſemble que le moyen le plus ſimple & le plus expéditif ſeroit de donner à chaque Communauté ſa tâche particuliere, tant pour l'entretien des routes déja finies, que pour la conſtruction de celles que le Miniſtere projette ; les Magiſtrats de chaque Paroiſſe feroient enſuite une ſubdiviſion de ces tâches aux Habitans ſujets à la corvée, & je ſuis caution que l'ouvrage avanceroit avec une célérité ſurprenante. L'expérience en a été faite dans une Généralité méridionale du Royaume, & ſe revouvellera par tout quand on voudra, parce qu'il eſt de la nature du Payſan d'abréger de toutes ſes forces un travail limité, qui doit s'achever par des coups de beche & non par des *journées*. Il eſt inutile de faire ſentir ici l'avantage qui réſultera de la perfection de ces travaux. Le premier, & le plus intéreſſant, eſt ſans doute celui de la circulation des denrées précieuſes qui nourriſſent l'Etat. Le tranſport en eſt, par terre, impraticable ou ruineux dans les derniers mois de l'hyver ; & c'eſt peut-être à ce défaut de communication que l'on doit attribuer la diſette qu'éprouvent aujourd'hui quelques Provinces de France. La récolte a été en général médiocre ; mais les grains ſuffiront, s'ils ſont diſtribués par une circulation égale & proportionnelle. Tel canton eſt engorgé, & poſſéde beaucoup de ſuperflu ; tel autre manque du néceſſaire. J'en pourrois citer pluſieurs qui ſe trouvent dans le premier cas, & je me contente de faire mention ici de cette partie de la haute Guienne ſituée à environ quatorze lieues de Nerac, d'Agen ou de Toulouſe. Le bled de Turquie, ramaſſé avec abondance, l'année derniere, y a ſeul aſſuré la ſubſiſtance du Peuple : il réſulte de-là que le froment, quoique plus rare qu'à l'ordinaire, y abonde au point que, dans l'eſpace de neuf ou dix lieues, on pourroit en enlever vingt mille quintaux ſans nuire à l'approviſionnement du Pays. Il ſeroit aiſé de déſigner tels greniers & tels magaſins appartenants aux Fermiers, Marchands de grains & grands terreins, qui ne ſe vuideront jamais, s'il ne ſe préſente quelque débouché qui ſupplée à la modicité de la conſommation territoriale. Les grands chemins, qui auroient pu faciliter l'exportation, ont juſqu'à préſent été fort peu praticables ; c'eſt ce qui a ôté l'envie aux Négocians éloignés de jetter les yeux ſur cette partie. Il eſt vrai que les Commerçans en grains ſont rares dans ces triſtes Pays où l'on n'a jamais connu que les débouchés de Nérac & du canal de Languedoc. Les commiſſions y ſont toujours venues de loin, ſur l'ordre des Marchands étrangers ; de ſorte que le canton s'engorge, dès qu'il eſt livré aux ſpéculations de ſes chetifs Fabricants, dont la vue ne s'étend jamais au-de-là de leur territoire. Le froment fin y vaut aujourd'hui 12 liv. le ſac peſant environ 150 livres. Ce prix, qui eſt à la vérité un peu haut, ſemble prouver que la denrée y manque ; le contraire eſt cependant démontré, & les plus légeres recherches ſuffiront pour conſtater le ſuperflu qui ſe trouve dans ce petit eſpace. Le voiſinage de la Garonne & du canal de Languedoc abrége beaucoup le tranſport par terre, & dès que le bled eſt à Leyrac ou à Toulouſe, l'expédition peut s'en faire par eau, pour Rouen ou pour Marſeille. Je laiſſe à MM. les Négocians le ſoin de prendre au préalable les renſeignemens que la prudence exige ; mais je leur réponds du ſuccès des achats. Je ne doute point qu'ils ne trouvent dans d'autres Provinces des cantons bien pourvus (*a*), & qui cependant ne peuvent contribuer à la circulation générale.

(a) *L'Auteur auroit pu citer le Berry, Province dont on tireroit les plus grandes productions en tous genres, s'il y avoit des débouchés, & ſi les canaux projettés par MM. Marcandier & Baignon pouvoient avoir lieu. Que de richeſſes qui reſtent pour ainſi dire enfouies, faute de débouchés & de communication !*

ANNONCES DE LIVRES.

Traité de l'Uſure & des Intérêts. A Cologne, & ſe trouve à Paris chez Valat-la-Chapelle, Libraire au Palais, vol. in-12 de 240 pag. prix, 2 liv. broché.

On trouve à la tête de cet Ouvrage un Avis du Libraire, que nous croyons devoir publier. Le voici.

» Je n'ai pu découvrir le nom de l'Auteur » du Traité que je publie ; mais je crois » devoir rendre compte de la maniere » dont le manuſcrit eſt tombé entre mes » mains.

» Un Négociant de cette Ville avoit mé» rité l'eſtime générale, par ſa bonne foi » & ſa probité ; Dieu avoit beni ſes tra» vaux ; ſa famille étoit établie, & il jouiſ» ſoit d'une fortune conſidérable. Vers la » fin de ſa vie, on lui donna des ſcrupules » ſur la queſtion des intérêts. Les Caſuiſtes » qu'il conſulta augmenterent ſes doutes, » au lieu de les éclaircir. Il eut enfin le bon» heur de rencontrer un Théologien, qui » lui parut avoir fait ſur cette matiere les » plus profondes recherches. Il eut avec » lui pluſieurs conférences qui lui rendirent » la tranquillité & la paix qu'il avoit per» dues depuis long-temps. Cet homme » éclairé lui confia un Traité qu'il avoit » compoſé ſur *l'uſure & les intérêts* ; il lui » permit d'en tirer une copie, qui vient » d'être trouvée à ſa mort dans ſes pa» piers.

» Des perſonnes très-inſtruites, à qui j'ai » communiqué cet Ouvrage, ont trouvé » que l'Auteur avoit ſaiſi le juſte milieu en» tre le relâchement & la trop grande ſé» vérité ; que ſes raiſonnemens étoient ſo» lides, ſes principes lumineux, & qu'il » les avoit développés d'une maniere neuve » & heureuſe, qui ſembloit les rendre » propres à réunir tous les ſuffrages «.

L'Ouvrage eſt diviſé en trois parties.

La premiere traite du prêt & de l'uſure.

La ſeconde, des titres ſurajoutés au prêt, qui peuvent autoriſer à retirer des intérêts ; du profit ceſſant & du dommage naiſſant ; du riſque que le prêt fait courir ; du délai de payement ; de la Sentence du Siege ; du don des intérêts.

Les articles qui compoſent la troiſième partie ſont : des contrats différents du prêt, qui peuvent donner lieu à des intérêts légitimes. Expoſition du contrat à intérêt, différent du prêt. Preuves de la légitimité du contrat à intérêt, différent du prêt. Réponſes aux objections contre la légitimité de ce contrat. Objection d'autorités. Premiere, tirée de l'Ecriture Sainte. Autorité de l'Ecriture favorable au contrat à intérêt. Deuxième objection tirée des Caſuiſtes & des SS. Peres. Troiſième, tirée de l'autorité des Papes. Autorité des Papes, favorable au contrat à intérêt, différent du prêt. Du Droit canonique. Des Monts de Piété. De l'autorité de Benoît XIV. Quatrième objection tirée de l'autorité des Théologiens & des Univerſités. Du ſentiment de Saint Thomas ; des Univerſités, des Caſuiſtes & des Canoniſtes. Cinquième objection tirée de l'autorité des Loix civiles & de la Juriſprudence. Objections de raiſons. Premiere, contre la conſervation de la propriété de l'argent. Deuxième, contre l'aſſurance du capital. Troiſième, contre la vente du profit incertain pour un intérêt fixe. Quatrième, contre la réunion des trois précédentes clauſes en un même contrat. Cinquième, ſur le danger prétendu du contrat. Réponſes à diverſes queſtions. Récapitulation & concluſion du Traité. L'Ouvrage eſt terminé par les Pieces juſtificatives.

Ce ſimple expoſé fait connoître que l'Auteur, quel qu'il ſoit, a traité cette matiere à fond, & n'a négligé aucun article. Nous en donnerons un extrait dans le Journal.

DE LYON.

Le Privilége excluſif que le Roi a accordé aux ſieurs *Delaval freres*, pour quinze années, par Lettres-Patentes, données à Fontainebleau, le 29 Octobre 1768, a été enregiſtré au Parlement de Paris le 4 Février 1769. Ce Privilége a été accordé aux ſieurs *Delaval*, pour la nouvelle invention qu'ils ont trouvée, depuis pluſieurs années, pour moudre les Bleds avec facilité, par le moyen de quatre hommes, ou d'un ſeul cheval. Ceux qui voudront de ces Moulins, pourront *s'adreſſer, à Lyon, au Sr Delaval, Agent de Change, Place de la Comédie*, qui recevra les ſouſcriptions. Le prix des Moulins, pris à Lyon, eſt de 3000 liv. les meu-

les compriſes. On délivrera le Privilége pour chaque établiſſement à ceux qui voudront en faire quelqu'un dans les Villes & Villages, où il en ſera beſoin.

COMMERCE.

DE MADRID.

LE Roi voulant favoriſer & augmenter par tous les moyens poſſibles les Fabriques d'Indiennes, de coton & de toiles de lin peintes, dans la Principauté de la Catalogne, vient de ſupprimer, pour l'eſpace de dix ans, le droit municipal qu'on percevoit aux portes de Barcelone, ſur le coton d'Amérique & du Royaume.

DE DUNKERQUE, *le 8 Mars 1769.*

Prix courans de quelques denrées.

Bled blanc de Flandres, 30 ℔ *la raziere.*
Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle & d'Oleron 1 ℔ 13 ß *le pot.*
Sel gris de Seudres, de 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ *la raziere.*
Sucre brut de Saint Domingue, de 26 à 31 ℔ *le quintal;* ſucre blanc de la même Colonie, de 30 à 44 ℔; café de la Martinique, de 20 à 21 ß *la livre;* café de Saint-Domingue, de 18 à 19 ß; indigo cuivré, de 5 ℔ 10 ß à 6 ℔.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 22 Mars 1769.		LYON. le 14 Mars.		MARSEILLE. le 8 Mars.		BORDEAUX le 13 Mars.	
Amſterdam,	55	Amſterdam,	55 3 8e	Londres,	31 ¼	Amſt.	55 3 16e
Lond.	32	Auguſte,	51 ¼	Amſt.	54 3 8e à ⅜	Lond.	32 ⅛
Hambourg,	182	Vienne,	51 3 8e à ¼	Cadix,	15 4	Hamb.	26 ½
Madrid,	14 19	Lond.	32 ⅛	Madrid,	15 6	Paris, à v.	⅛ p 0/0 p.
Cadix,	14 18	Livourne,	95 ½	Livourne,	96 ¾	*du 10 Mars.*	
Livourne,	95 ¾	Genes.	93 5 8e	Naples	1 86 ¼		
Lyon,	½	Madrid.	74 ½	Gênes,	95 0/0	Amſterd.	55 ¼
		Cadix,	74 ¼	Paris,	1 ½ p. 0/0 b.	Londres,	32 1 16e
		Paris, ¾ perte à 7 8e.		Lyon.	1 ½ p. 0/0 b.	Hamb.	26 ½ à 7 16
		Marſeille, 2 ¾		Montpellier, au p	60 j.	Paris, 28e p.	0/0 p. à v.
		Dépôt pour Pâque,	1 ¼	Piaſtres,	49 5		
		Piaſt.	48 17 6				

DE LYON.

Le Sieur *Flachat* continue la vente des Mouchoirs en lin & en coton, pour la poche & pour le cou, de différentes qualités; des Toiles quadrillées, dites lin roſe; des Cotonnes, façon des Indes; des Cotonnades pour robes, tabliers, jupons, & pour habits d'homme, veſtes & doublures. Il vend auſſi des Cotons pour filer, de différentes qualités; il en blanchit de filés pour faire des toiles & des bas; il teint le coton, le fil de lin & le chanvre en rouge, bleu, jaune, verd, & autres couleurs, pour fabriquer des Toiles & des Mouchoirs, pour broder & pour marquer le linge. Ceux qui voudront faire des plantations de Garance, pour la teinture rouge, trouveront chez lui de la graine; il en vend auſſi en racine & en poudre. Les Etoffes teintes dans ſa Manufacture deviennent d'autant plus belles, qu'elles ſont plus ſouvent leſſi-

vées. Afin que le Public ne ſoit pas expoſé à être trompé, le ſieur *Flachat* avertit que le nom de ſa Fabrique ſera imprimé à la tête de chaque piece, ou ſur un plomb attaché à la toile, portant ces mots : *Manufacture Royale de Saint-Chaumond*, ainſi qu'on les lit ſur le Tableau qui eſt ſur la porte du *Magaſin*, *ſitué ſur le Quai du Rhône*, *près de la Boucherie de l'Hôpital*. Les perſonnes qui acheteront de ſes marchandiſes, ſeront ſûres de les avoir à juſte prix, les faiſant fabriquer lui-même.

AVIS

MM. les Armateurs ſont avertis qu'il y a à Paris, rue Bethiſy, un Magaſin Anglois où ils peuvent ſe fournir en gros ou en détail de bottes, de chauſſures pour hommes, de toutes grandeurs & qualités. On fera une remiſe honnête, ſuivant la quantité. Le Public peut auſſi ſe fournir de toutes ces choſes dans ce Magaſin.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Mars 1769.*

		℔	ß
Or de Portug. à . .	722		
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à . . .	704		
Les guinées à . . .	718	à	20
Ducats à	ſans cours.		
Or fin à 23 k. 31 32 à	100	10	
Or à 20 karats à . .	84	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piaſtres, ...	49		

marc. *once.* *marc.*

FINANCES.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

ET LETTRES-PATENTES SUR ICELUI,

Régiſtrées en la Chambre des Comptes.

Des 28 Décembre 1768 & 17 Janvier 1769.

Qui diſpenſent les Sujets deſtinés à remplir des Offices au Parlement, & qui auront paſſé dans les Charges du Châtelet, d'une partie des droits de mutation qu'ils ſeroient obligés de payer pour parvenir à l'obtention de leurs nouvelles Proviſions.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
L'Empereur,	1re.	J.	31
De Pigis,	11e.	F.	25
Baroy,	27e.	J.	31
De la charmotte,	30e.	J.	31
Le Canut,	31e.	J.	29
Guidy,	34e.	J.	31
De Montal,	46e.	L.	31
De Lauge,	48e.	J.	30
Patu,	56e.	J.	31
Cadeau,	57e.	F.	31
Rouillard,	58e.	J.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1769.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	1030	1040	1060
Emp. de la Com.	392	392	392
Prom. à 5 p ℅.	24 25 m.	24	24
Prom. à 4 p ℅.		46 ½	46
Ac. des Fermes.	837 ½	840	840
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	8	8	8
3e. Loterie.	2 ½ 1770 2 1769.	1 ½.	1 ½
Annuités.	298	298	298
Coup. d'An.	59 ½ 59	59 ½	59 ½
Emp. de 50 mil.		42	
Emp. de 30 mil.	47 ½ 48	47 ½	47 ½
Col. 1759.			
Canada.	48 ½	48 ½	48 48 ½
4e. L. Epoques.	15 ½ 12e 20 ½	15 ½	15 ½
Nouette.	46	46	46
Ac. de la caiſſe	1000	997 ½ 1000	997 ½
CONTRATS.			
Bill. de la Com.			
tirage de la C.	2e 410 5e 345	2e 400 3e 360 4e (335 5e 335.	5e 340
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 24.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 Février au 8 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 9 Bâtimens François de l'encombrement de 709 tonneaux, ſept Anglois de 479, ſept Hollandois de 549, un Danois de 50, & un Eſpagnol de 45 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Aurore* de Libourne, Capitaine *Paſchal Cheret*, le *Saint Philippe* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Joſeph Joubert*, venant tous deux de Libourne chargés de 466 bariques de vin; l'*Iſabelle*, Capitaine *Marc Bart*, venant de Villa nova chargé de 225 pipes d'eau-de vie, 20 pipes 20 demi pipes de vin, l'*Islandois*, Cape. *Jean Billomont*; le *Jeune Paul*, Caiptaine *Jean Brouwer*, venant tous deux de Bordeaux chargés de 116 pieces d'eau de-vie, 176 bariques de vin, 14 bariques de prunes, 2 balles de gingembre; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Nieuport chargé d'une partie de côtes de tabac & de tabac en feuilles; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, venant de Boulogne chargé de pavés; l'*Eliſabeth*, Capitaine *André Carpentier*, venant de Caen chargé de 36 bariques de vinaigre, 4 bariques de cidre; la *Veſtale* de Dieppe, Capitaine *Jean-Felix Benoiſt*, venant de Marennes chargé de 208 muids de ſel. 8 bariques de vin & 28 bariques de vinaigre; des Hollandois, l'*Annette Sleewick*, Capitaine *Abel Gerbrants*, venant de Bordeaux chargé de 93 pieces d'eau de vie, 160 bariques 12 ſixiémes de vin & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Geraldé*, Capitaine *Pierre Sipke*, venant de Setuval avec 299 muids de ſel; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*, venant de Terveer avec 40 pieces de genievre, 15 caiſſes, 60 quarts de caiſſes de thé; l'*Anne*, Cap. *Laurent Vanderſtam*, venant d'Amſterdam avec laine, épicerie, mercerie, quincaillerie & autres marchandiſes; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam avec 90 pieces d'eau-de-vie de genievre & autres marchandiſes; la *Jeune Marie*, Capitaine *Cornil Volkorſe Vinck*, venant de Maesſluis chargé de 50 tonnes 5 demi-tonnes 18 quarts de tonnes de morue; la *Marie Iſabelle*, Capitaine *Wouter Dehaas*, venant de Terweer chargé de 360 razieres de bled; des Anglois, la *Joſephe*, Capitaine *John Bonnith*, venant de Londres; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Stintoff*, venant de Sunderland; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle tous trois chargés de charbon de terre; la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, venant de Londres chargé de fer, plomb, tabac en feuilles, ſucre & autres marchandiſes; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *James Orsbun*, venant de Rocheſter; la *Peggy*, Capitaine *George Barkley*, venant de Montroſs; l'*Eléonor & Marie*, Capitaine *Breaſtone Cheney*, venant du Havre tous trois ſur leſt; l'*Eſpérance* de Chriſtianſtad, Capitaine *Lars Waager*, venant de Chriſtianſtad chargé de planches & de ſaumon ſalé; la *Sainte Claire* de Bilbao, Capitaine *Joſeph de Saldamando*, venant de Morlaix ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 10 Navires François faiſant 862 tonneaux, 11 Anglois de 1210, 4 Hollandois de 490, un Suedois de 220, deux Danois de 200, & un Eſpagnol de 45 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Conſtant* de Fecamp, Capitaine *Jean Baptiſte Hurtaux*, allant à Breſt & à Charente chargé de poudre à canon, couperoſe, alun & autres marchandiſes; la *Jeanne Théréſe* de S. Valery, Capitaine *Antoine Nicolas Hurtel*; le *Saint Antoine*, Capitaine *Nicolas Bachelier*, allant tous deux à Marſeille chargés le premier de tabac en carottes & de diverſes autres marchandiſes, & le ſecond de fer; la *Roſalie*, Capitaine *Laurent Verbrughe*; les *Deux Amis*, Capitaine *Honoré Roux*; la *Marie Anne* de Bordeaux, Capitaine *Jean Puch*; l'*Aurore* de Libourne, Capitaine *Paſchal Cheret*, allant tous quatre à Bordeaux, les deux premiers chargés d'amidon, cloux & ballots d'étoffes des Manufactures du Pays; les deux autres ſur leſt; le *Retrouvé* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Etienne Poireau*, allant à Nantes chargé de riz, lin & autres marchandiſes; le *Voyageur* de Nantes, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Bayonne avec une partie de vin & leſt; la *Félicité* de Paimpol. Cap. *Hilarion Barré*, allant à Paimpol ſur leſt; des Anglois, la *Ducheſſe de Buclay*, allant à Dumfriès chargé de ſucre, beurre, Houblon & autres marchandiſes; la *Dorothée*, allant à Sunderland; les *Cinq Freres*, allant à Sandwick; la *Peggy*, allant à Leith; le *Thomas*, allant à Bergues en Norwege chargés tous quatre d'eau de-vie; la *Loyale Jeanne*, allant à Londres avec eau de-vie, indigo & au-

tres marchandiſes ; l'*Idée*, allant à Bergues en Norwege ; la *Marie & Eliſabeth*, allant à Chriſtianſtad chargés tous deux de tabac en côtes, thé, eau-de-vie & autres marchandiſes ; le *Succès*, allant à Sunderland ; les *Deux Freres* ; l'*Albany* allant tous deux à Glaſcow ſur leſt comme celui qui les precede; des Hollandois *les deux freres*, allant à Terveer avec futailles vuides ; l'*Eſpérance*, allant à Roterdam chargé de tabac en carottes & de différentes marchandiſes ; les *Trois Freres*, allant à Dort chargé de tabac en carottes ; l'*Annette Sleewick*, allant à Amſterdam ſur leſt ; le Suedois le *Saint Jean*, allant à la Méditerrannée ſur leſt ; des Danois, l'*Eſpérance* allant au Havre chargé de planches, ſaumon ſalé & autres marchandiſes ; la *Louiſe Ulrica*, allant à Bordeaux ſur leſt ; l'Eſpagnol le *Saint Joſeph & les deux Amis*, allant à Nantes avec amidon, lin & ballots d'étofes des Manufactures du Pays.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 8 au 14 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 4 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Amitié*, Capitaine *Hannequin*, venant de la Martinique & de la Guadeloupe, d'où il eſt parti le 2 Janvier, mais il a relâché à Falmouth en Angleterre le 28 Février juſqu'au 5 Mars ; la *Dorade*, Gabarre du Roi commandée par M. *Nilly*, Pilote d'Amiral au Port de Breſt, venant de ce même endroit ſur leſt ; la *Tourterelle*, Capitaine *Achevis* de l'Iſle d'Ars, venant de Pont-l'Abbé chargé de froment ; la *Princeſſe Adélaide*, Capitaine *Floueſt* de Dieppe, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie ; des Etrangers, le *Scamunt*, Capitaine *Button* Anglois, venant de Corck chargé de bœuf, lard, ſaumon, beurre, ſuif & cornes de bœuf ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Waager* de Norwege, venant de Chriſtianſand chargé de ſaumons ; l'*Adrien & Nicolas*, Capitaine *Van den Heeck* Hollandois ainſi que le ſuivant, venant de Roterdam avec fromages, graine de lin, graines de treffle & autres marchandiſes d'épicerie, droguerie & mercerie ; les *Quatre Compagnons*, Capitaine *Claas Rinces*, venant d'Amſterdam chargé de 125 tonneaux de froment.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 6 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 49 Bâtimens François & 13 Etrangers ; des premiers, deux venoient de la Guadeloupe ; ſçavoir, la *Creſte*, Capitaine *Charles Duboſc* du Havre ; & la *Conception*, Capitaine *Jean-Joſeph Paſchal* de Marſeille, chargés tous deux de ſucre, café, coton & cacao pour divers Particuliers & Négocians ; les autres venoient de Stockholm, de Dublin, de Vannes, de Breſt, de Lisbonne, de Cadix, de Mogador, de Bonne, de Sainte Croix, de Barbarie, de Smyrne, de Termini, de l'Eſcuillette, de Meſſine, de Diano, de Luan, de Monte alto, de Naples, de Livourne, d'Ancone, de Goro, de Trieſte, de Tortoſe, d'Almerie, de San Lucar, d'Alicante, de Caſtellamare, de Barcelonne, de San Remo, de Calvy, de Saint Florent, de Gênes, de Nice, de Savone, de Cavalaire, de Larguier, de Port Maurice, de Cette, de Saint Nazaire, de la Bourdiguires, d'Arles, de Cannes, d'Agde, de Toulon, de Martigues, de Frejus & de la Ciotat, chargés de diverſes marchandiſes comme huile, douves, fer, &c. mais parmi ces différens Navires trois venoient de Livourne, 1 de Termini, 2 de Nice, 1 de Goro, 1 de Bonne, 1 d'Arles, 1 de Martigues, 1 d'Ancone, 1 d'Agde, 1 de Port-Maurice & 1 de Monte alto, tous chargés de bled & de ſeigle.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 76 Bâtimens François & 25 Etrangers, allant à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Saint Tropès, à Narbonne, à Saint Chamas, à la Seine, à Port Maurice, à Nice, à Final, à Antibes, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Luan, à Bandol, à Livourne, à Carrara, à Naples, à Barcelonne, en Syrie, à Saint Jean d'Acre, à Smyrne, à Bayonne, à Nantes, au Havre, à Amſterdam & à Hambourg, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries, drogueries, quincailleries & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 21 Mars.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

Sur la ſuie de cheminée, par rapport à la végétation., par M. Wallerius.

SUivant l'analyſe chymique, la ſuie eſt compoſée de particules huileuſes, ſalines, aqueuſes & terreſtres, qu'on peut ſéparer par l'extraction & la diſtillation. L'eau commune diſſout à peu près la 4^e^ partie de la ſuie, qui eſt gommeuſe & compoſée d'huile, d'eau, de terre & de ſel. On peut donc tirer de la ſuie, par le moyen de l'eau, des parties homogenes à celles des végétaux. Elle a une certaine amertume, produite par un ſel alkali combiné avec les parties huileuſes, & qui prouvent qu'elle eſt d'une nature ſavoneuſe, & que par conſéquent elle a la vertu de diſſoudre les ſucs groſſiers & épais des ſemences; *par cette raiſon, les vers la craignent & la fuient.* Les parties huileuſes & inflammables qu'elle contient la font réſiſter long-temps au froid, & recevoir de l'air un plus grand degré de chaleur; elle conſerve encore long-temps les parties aqueuſes, & par conſéquent entretient l'humidité.

Il s'enſuit de cet examen que la ſuie contribue à l'avancement de la végétation par ſes propres principes; qu'elle tient lieu du meilleur fumier, & qu'elle ſert de nourriture aux plantes, mais d'une maniere accidentelle. 1°. En admettant & en retenant la chaleur. 2°. En conſervant long-temps l'eau de pluie. 3°. En diſſolvant les parties glutineuſes des ſemences. 4°. En les préſervant des accidents cauſés par les vers. 5°. En détruiſant, par le moyen du ſel alkali, les acides des terres & des ſemences.

Si l'on employoit la ſuie en trop grande quantité, elle nuiroit par ſon âcreté, qui pourroit arrêter ou même détruire toute la fermentation des ſemences, & ronger les végétaux.

Pour employer la ſuie avec ſuccès, il faut la mêler avec la terre, mais en moindre quantité que le fumier. Si on la mêloit avec les ſemences, elle ne produiroit aucun effet, parce qu'elle ne s'attache que légerement, qu'elle ſe diſſipe aiſément, & que d'ailleurs ſa principale utilité ſe tire de ſon extrait ou de la teinture aqueuſe que la nature prépare dans la terre.

Les Anglois font un très-grand cas de la ſuie, quoique celle de la houille ou charbon de terre ne puiſſe pas produire les mêmes effets que celle de bois. Il y a même une grande différence entre la ſuie des différents bois à laquelle on doit faire attention. La ſuie des cheminées de cuiſine eſt plus graſſe, & celle des autres cheminées eſt plus remplie de ſel alkali. La premiere doit être miſe dans une terre ſablonneuſe, la ſeconde dans une terre baſſe argilleuſe. Les Anglois eſtiment autant une tonne de ſuie qu'une charretée entiere de fumier.

La ſuie, comme l'on ſçait, ſe forme de la fumée; par cette raiſon, quelques perſonnes ont cru que la fumigation pouvoit tenir lieu de ſuie, & en conſéquence de leur

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſyſtême, elles ont fait l'éloge de la fumigation comme étant propre à l'avancement de la végétation.

Il n'eſt pas douteux que la fumée pénétre les enveloppes des ſemences ; qu'elle peut détruire cette trop grande acidité des ſemences, qui nuit à leur fermentation ; qu'elle tempere le froid extérieur, & qu'elle éloigne les vers ; mais examinons en même temps les inconvénients qui en réſultent.

Cette fumigation ne peut avoir lieu ſans que la chaleur, qui accompagne la fumée, ne diſſipe les parties aqueuſes & volatilles des ſemences, & ſans que cette chaleur ne communique à la fumée même une certaine âcreté. Ainſi la fumigation doit donc alterer ou du moins retarder la fermentation ou la germination des ſemences, à proportion qu'elles ſont plus ou moins deſſechées. Il faudroit donc, pour que la fumigation ne fût pas nuiſible, que la fumée n'eût que le moindre degré de chaleur poſſible ; d'où il eſt aiſé de conclure que ce moyen eſt plus embarraſſant qu'utile.

Tels ſont les principes de M. Wallerius ſur l'uſage de la ſuie. Cette matiere peut être de la plus grande utilité dans les potagers, lorſque les plantes ſont attaquées par des inſectes que les Jardiniers appellent *pucerons*, ou même de chenilles, petits vers & pareils animaux deſtructeurs. Il faut arroſer vos plantes, ſi elles ſont ſeches, & les ſaupoudrer enſuite légerement avec de la ſuie bien fine ; on peut en faire autant aux pêchers attaqués de fourmis, & lorſque ſes feuilles ſe friſent, ce qui indique la préſence de quelques inſectes. Nous avons déja parlé de ce ſecret dans nos Gazettes de 1768 ; mais nous croyons devoir le rappeller à cauſe de la ſaiſon qui commence à s'avancer.

On voit ſouvent dans le printemps les premieres pouces des végétaux dévorées par des inſectes, ſur tout ſur les couches dont la chaleur fait éclorre une infinité de petits animaux. On peut donc en ce cas ſaupoudrer la couche & les plantes, & non-ſeulement on ſera bien-tôt délivré de ces petits animaux, mais les plantes acquerront plus de force & de vigueur.

LETTRE

De M. Hic Fame, *au ſujet des Obſervations de M. Ducarne de Trelon.*

J'adopterois avec plaiſir, Meſſieurs, les principes de M. Ducarne, s'ils ne me paroiſſoient pas pouſſés trop loin. M. Thierriat, Diſciple de Thales, fait de l'eau le grand principe de la végétation ; M. Ducarne ſemble déſapprouver ce ſyſtême, en n'en parlant pas, mais il m'accuſe de tout accorder à la terre, & pour lui, il s'attache à étendre au plus loin l'empire de l'air.

Il faut que M. Ducarne n'ait pas lu mon dernier Mémoire, ou n'ait pas fait attention à ce que j'y dis que les quatre élémens entrent dans la compoſition de tous les êtres ſublunaires. Je n'ai garde d'exclure l'air de la végétation ; & s'il ſe préſentoit encore un contradicteur en faveur du feu, je l'admettrois très-volontiers, je lui accorderois même plus d'effet qu'à l'air dans les opérations de la végétation, puiſque le froid tient la nature enſevelie dans un dépériſſement & une inaction parfaite ; la chaleur du printemps au contraire la réveille, & pour y ſuppléer, on eſt obligé d'avoir recours à la chaleur factice du feu des couches : c'eſt donc réellement le chaud qui met la ſeve en mouvement, fait germer & pouſſer tous les végétaux.

Dès-lors que j'admets dans la compoſition des plantes les quatre élémens, il ne ſera plus queſtion avec M. Ducarne que du plus ou moins de contribution entre chacun d'eux.

Mais la terre ne ſera plus une ſimple matrice inepte, & ſans autre attribut que celui de ſoutenir le volume étranger dont on la ſurchargeoit, à mon grand déplaiſir.

Lui-même convient que l'air contient des particules terreſtres, même ferrugineuſes ; je ne penſe pas qu'il prétende que ces parties ferrugineuſes ſoient de la ſubſtance propres de l'air, ſans quoi il nous placeroit ſous un ciel de fer : dès-lors il s'accorde avec ce que j'ai dit précédemment, que les ſels & les huiles que la pluie & les humidités apportoient aux plantes avoient été communiqués à l'eau par l'air qui les avoit détachés & enlevés de la terre.

La conſéquence que j'ai tirée de l'oignon

qui végéte dans l'eau ; en comparaiſon de celui venu en terre, n'eſt pas détruite par l'attribution qu'il lui plaît de faire, de la différence des deux productions à l'air extérieur, puiſque je ſuppoſe l'un & l'autre oignons à l'expoſition du même air renfermé dans la même chambre, à la différence ſeulement que l'un eſt ſur une carafe pleine d'eau, & l'autre dans un pot rempli de terre.

M. de Sutieres dit, avec raiſon, que la grande quantité d'engrais ne fait pas la bonne terre ; il entend qu'elle ne fait pas la bonne terre dans le moment actuel, au contraire cette quantité nuiroit ; mais après pluſieurs années, lorſque ces engrais ſeroient amortis & réduits en terre ou en terreau, ils ſeroient d'un excellent produit, & je voudrois en voir d'un pied ſur toutes les landes & terres pierreuſes & ſablonneuſes qui pourroient m'appartenir.

Que M. Ducarne ſe départe d'attribuer les odeurs à l'air ; cet élément, auſſi-bien que le feu & l'eau, n'ont par eux-mêmes aucune ſaveur ni odeur. Je conviens que l'air eſt le véhicule des odeurs bonnes ou mauvaiſes, ſuivant les endroits où il paſſe ; mais ce ſont des qualités étrangeres, dont le principe ſe trouve ailleurs.

Pour moi, tenant aux principes de M. de Sutieres, je vais diſpoſer mes Mars à ſa façon, & communiquer, par les ſels qu'il nous indique, aux ſemences des principes de végétation, tirés uniquement des matieres terreſtres ; *je m'en ſuis trouvé très-bien pour les froments*, j'eſpere le même ſuccès dans cette ſaiſon ; mais ces occupations utiles, où je dois préſider, ne me permettent pas d'entrer dans un détail qui mériteroit plus d'étendue avec un habile & redoutable Adverſaire.

M. Ducarne de Blangy a donné au Public, dans vos Journaux, de très-bonnes obſervations ſur les abeilles ; le même nom fait préſumer que M. de Trelon le conçoit (*a*) ; en ce cas, il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût bien l'engager à continuer ſon ouvrage, & à nous faire part du ſurplus de ſes remarques ſur ces petits animaux.

(a) *Ce ſont les deux freres.*

ADHESION à la Réponſe du Solitaire de Touraine, à l'Obſervation de M. le Solitaire de Paris ſur les Communes, inſerée dans le N°. 19 de la Gazette d'Agriculture. Du Mardi 14 Mars 1769.

MONSIEUR,

Un Laboureur de la Province de Brie ne peut s'empêcher d'ajouter quelques réflexions aux vôtres ſur les obſervations de M. le Solitaire de Paris. Je ne doute pas, Monſieur, que chacune de vos raiſons, pour *détruire* ſon ſyſtême & *appuyer* le vôtre, ne lui aient paru autant de démonſtrations auſſi claires que ſolides, ſi cependant, comme vous l'annoncez en finiſſant votre réponſe, il n'eſt pas réſolu à aller contre l'évidence. Mais que dira-t-il, s'il eſt certain que l'*inutilité* des Communes, pour élever *de gras & nombreux troupeaux*, a été, pour ainſi dire, reconnue par la ſageſſe du Parlement de Paris ? Il eſt facile de lui en adminiſtrer la preuve (*a*).

Je ſuis Propriétaire de deux Fermes voiſines l'une de l'autre, que j'exploite. J'eſpere, quand je ſerai parvenu à défricher toutes mes terres, que ma culture pourra s'étendre à celle de 120 ou 130 arpens par ſoîle.

Une petite Fermiere, dans ma Paroiſſe, faiſant valoir 14 ou 15 arpens, & ayant onze vaches pour les pacager, prétendit, en 1762, parce qu'elle ſe trouvoit trop reſſerrée ſur ſes terres, ſe faire un droit de faire pâturer ſur les miennes. Pour réuſſir, elle invoqua, par le miniſtere de ſon Procureur, *le Droit commun*, & ſoutint, que mal-à propos j'entendois me maintenir dans le pâturage *excluſif* de mes terres. Je ſoutins au contraire que ce pâturage excluſif m'étoit non-ſeulement dû à titre de Propriétaire, mais encore que ce *ſyſtême* d'établir *des Communes* dans ma Paroiſſe étoit nouveau pour moi & pour mes voiſins, mais qu'il ſeroit même dangereux quand il auroit en ſa faveur les diſpoſitions de quelques *Coutumes* de France. On m'oppoſoit effec-

(a) *M. l'Anonyme auroit dû nous communiquer cet Arrêt.*

tivement *les Coutumes de Meaux & de Melun*. Le premier Juge ſéduit par ces autorités, ou plutôt, dans les principes de M. le Solitaire de Paris, me condamna par un *proviſoire*. Appel au Châtelet de Paris; la Sentence eſt confirmée : appel au Parlement ; je ſentis de quelle importance il étoit pour moi de faire échouer devant mes Juges en dernier reſſort *les prétentions communales* de mon Adverſaire triomphante, & qui ſe flattoit déja de faire réduire, comme dans *les Coutumes de Meaux & de Melun*, le nombre de mes beſtiaux, & de me forcer non-ſeulement à recevoir les ſiens, mais encore tous ceux des Manouvriers de la Paroiſſe ſur mes terres.

Je fus effrayé ; mes voiſins partagerent mes craintes, parce qu'en matiere de pâturages, toute idée de *Communauté* exclut toute idée d'*économie*, & ſans celle des *pâturages*, il faut renoncer a élever *de nombreux & gras troupeaux*.

Je développai, Monſieur, ces deux dernieres vérités dans un Mémoire imprimé, que je mis ſous les yeux de mes Juges ; il avoit été vu avant par MM. de la Société Royale d'Agriculture, qui voulurent bien s'intéreſſer à mon ſuccès. Je fis ſentir à peu près comme vous, Monſieur, 1°. que loin d'être favorables à la propagation des beſtiaux, ſeconde richeſſe de la France, après la culture des terres, les *Communes* y étoient directement oppoſées. J'argumentois des Coutumes mêmes où les *Communes* ſont en uſage, leſquelles *limitent* le nombre des beſtiaux, telles que celles de Meaux & de Melun. Or, je diſois *limiter* le nombre, qu'eſt-ce autre choſe que de s'oppoſer à la propagation de l'eſpece ? De-là je prouvois qu'avec l'*économie* de mes pâturages *excluſifs*, je pourrois, quand je voudrois, entretenir juſqu'à ſix ou ſept cents bêtes, faculté précieuſe qui me ſeroit auſſi-tôt ravie par la faveur *limitative* des Communes ; & je demandois enſuite, après avoir tiré une foule de conſéquences frappantes, qui de moi ou de mon Adverſaire entendoit mieux les intérêts de l'Etat, ſoit du côté de la culture, ſoit du côté de la propagation des beſtiaux.

2°. Je faiſois voir la deſtruſtion des engrais par le droit de *Communes*, les vexations éternelles qui en réſultoient, les procès, les meurtres même, la pareſſe ſe prévalant de la vigilance & des ſoins de l'induſtrie ; enfin le découragement abſolu du Cultivateur, dès qu'il ne ſeroit plus le maître de recueillir *excluſivement* le fruit de ſes engrais ; car il eſt certain que ſi mon voiſin eſt un pareſſeux, ou n'a pas aſſez de facultés pour exploiter ſa Ferme, ſes moiſſons lui manqueront en même temps que les engrais. Or, ſans engrais point de moiſſons, ſans moiſſons point de bons pâturages, ſans bons pâturages point de beſtiaux, point de beſtiaux point d'engrais ; mais ſans engrais, point de moiſſons. Quelle chaîne de conſéquences, Monſieur ! Qu'elle eſt belle & frappante ! Elle a pourtant échappé aux regards contemplatifs de M. le Solitaire de Paris. Or, je défie qu'on la retrouve ſous l'empreinte deſtructive des *Communes*.

3°. Je parlois enfin des maladies épidémiques & de leurs ravages, ce qui entraînoit ſouvent avec la ruine d'un Cultivateur celle de ſes voiſins, par la perte de leurs beſtiaux. Je terminois mes preuves en invoquant *l'uſage ſubſiſtant* même entre des Laboureurs ſous la Coutume de Melun; uſage cependant contraire à la loi territoriale, & réprobateur des *Communes*, par la multitude des dangers & inconvéniens qui la ſuivent. J'ai gagné mon procès. La Cour, en me maintenant dans la *poſſeſſion excluſive* de mes pâturages, a foudroyé les prétentions de mon Adverſaire, qui avoit conſtamment *invoqué & ſuivi* les principes de M. le Solitaire de Paris. Il eſt donc évident, Monſieur, que la ſageſſe du Parlement a préjugé dès-lors en faveur des raiſons que vous oppoſez ſi victorieuſement au ſyſtême de M. le Solitaire de Paris; car, ſelon lui, loin de les anéantir par une *active & féconde* culture, il faudroit même étendre les *Communes*. Que M. le Solitaire de Paris me permette de lui repréſenter qu'il a mal vu les principaux points de diſcuſſion qu'il entreprend, & les conſéquences qu'il tire de ſes faux raiſonnemens.

Nous attendons, Monſieur, un ſecond Arrêt du Parlement contre les *Communes*, dans un nouveau procès *pour faits* de pâturages, mû entre deux Laboureurs voiſins. L'un veut ſe prévaloir des *Communes*, pour écraſer & dépouiller l'autre. Le premier invoque encore les principes de M. le Soli-

taire de Paris, le ſecond ſuit entierement dans ſes moyens mon plan de défenſe. Toutes vos raiſons & les miennes militent en ſa faveur. Je penſe que je rendrai ſervice aux vrais & intelligens Cultivateurs, de leur communiquer, par la voie de cette Feuille, ce ſecond Arrêt, lorſqu'il ſera avenu (*a*); il ne pourra que leur être favorable, en proſcrivant de nouveau *l'uſage tyrannique & deſtructeur* des Communes, particulierement *ſur toutes terres à fruits* (*b*).

Annonce de Livres.

L'Agriculture ſimplifiée. Chez Bailly, Libraire, rue du Hurepoix.

Année Champêtre, partie qui traite de ce qu'il convient de faire chaque mois dans le potager, in-12. 3 *vol. avec figures, rel.* Paris, chez Vincent, rue S. Severin. 9 ℔.

Quelques multipliés que ſoient déjà les livres ſur l'Agriculture, elle ne laiſſe pas d'être ſuſceptible de découvertes & d'expériences nouvelles, mais ſur-tout de méthodes & de procédés. M. d'Ardenne, Prêtre de l'Oratoire, embraſſe tous ces objets dans ſon Année Champêtre. Son but eſt d'épargner à l'amateur des champs des recherches immenſes ſur les différentes parties de l'Agriculture, & des dépenſes conſidérables, pour ſe procurer les ouvrages qui les traitent. Il a, pour cet effet, puiſé dans toutes les ſources anciennes & modernes, & réuni dans un ſeul livre l'eſſentiel des autres, qu'il importe le plus de ſçavoir. Il n'a rien négligé pour réuſſir dans un travail, que cinquante années d'expérience l'ont mis, plus que tout autre, en état de perfectionner. Enfin, pour que l'amateur ait la liberté de ne lire que ce qu'il voudra, & qu'il puiſſe faire uſage de chaque choſe en ſa véritable ſaiſon, M. d'Ardenne a cru devoir diſtinguer ſes matieres, & les a rangées chacune ſous un titre particulier, qui ſe trouve répété tous les mois de l'année. Il ſera facile par-là de connoître à propos ce qu'on cherche, & ce qui regarde la partie pour laquelle on s'intéreſſe. Ces parties ſont le *potager*, le *parterre* & la *ferme*. Dans la premiere, qui eſt celle que nous annonçons, l'Auteur traite d'abord de l'emplacement convenable au potager, de ſa diſtribution, de ſon expoſition, de la terre qui lui eſt propre, de l'eau, des arroſemens, des différens engrais & fumiers, des couches, &c. Il entre dans des détails ſur les ſerres, ſur les graines, ſur les plantes propres à former les bordures, les pepinieres, les greffes, la taille des arbres, les outils néceſſaires; il finit par les qualités que doit avoir un Jardinier. Après ce préliminaire indiſpenſable, M. d'Ardenne traite des ouvrages qu'exige le potager pendant le cours de l'année; il les diſtribue par mois, & il les décrit ſucceſſivement. C'eſt au Public à juger ſi un tel plan, exécuté par main de maître, peut prétendre à ſon approbation & à ſes ſuffrages.

Hiſtoire des Charançons, avec des moyens pour les détruire & empêcher leurs dégats dans le bled. Mémoire qui a remporté le prix propoſé par la Société Royale d'Agriculture de Limoges. A Avignon & à Lyon. Nous ignorons s'il y a quelques Libraires de Paris qui diſtribuent cet ouvrage qui ne nous eſt point encore parvenu.

Expériences phyſiques & chymiques ſur pluſieurs matieres relatives au Commerce & aux Arts, traduit de l'Anglois de Lewis, par M. de Puiſieux, vol. in 12. Paris, Deſſaint.

Premiere Partie de l'Art d'exploiter les Mines de charbon de terre, pour ſervir de ſuite à la deſcription des Arts & Métiers, publiée par l'Académie Royale des Sciences, par M. Morand, Docteur Régent de la Faculté de Médecine. A Paris, chez Deſſaint & Saillant.

Les matieres de Dîmes entre les Gros

(a) *M. l'Anonyme eſt prié de vouloir bien faire part de ce ſecond Arrêt lorſqu'il paroîtra.*

(b) *Nous avons reçu une autre Réponſe aux Principes de M. le Solitaire de Touraine; mais comme ce morceau eſt très-étendu, nous avons été obligés de le renvoyer au Journal d'Avril prochain. M. le Solitaire de Paris a fait auſſi une Réponſe que nous donnerons dans notre Gazette. L'affaire des Communes a déja beaucoup occupé pluſieurs Sçavants en ce genre, & nous avons dans nos Journaux pluſieurs Mémoires excellents ſur cette matiere très-importante. Ces nouvelles diſcuſſions ne pourront qu'être utiles, & il ſeroit à ſouhaiter qu'elles puſſent enfin occaſionner une déciſion ſolide ſur ce point intéreſſant de l'Agriculture.*

Décimateurs & les Curés, ſur-tout celles des bois, ont été depuis un temps vivement débattues; de ſçavans Juriſconſultes ont pris parti pour & contre, ſans que l'on puiſſe dire encore en faveur de qui la balance penchera. Il vient de paroître un Mémoire pour le Curé de Combon, contre M. de Saint-Aubin-de-Saligny, Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Pierre de Préaux, où la dîme des bois eſt traitée avec toute la ſolidité poſſible; ce Mémoire de 45 pag. *in-4°.* petit caractere, eſt diviſé en deux parties; la premiere eſt deux queſtions; ſçavoir, *dans quelle claſſe on doit mettre la dîme des bois*, & *dans quels cas la dîme des bois peut être exigée*, & *à qui elle doit appartenir*; la ſeconde partie répond *aux moyens des Gros Décimateurs.* L'Auteur de cet excellent Mémoire n'a point couru après les grands mots, mais il a plutôt cherché à s'étayer par de bonnes preuves; bien convaincu ſans doute que quand on a parler devant des Juges, les preuves font tout. Ce Mémoire ſe trouve à Rouen, chez *Etienne-Vincent Machuel*, *au Bureau des Annonces*, ainſi que pluſieurs autres très-intéreſſans ſur cette matiere.

A VENDRE A LYON.

Pourettes de Mûrier-roſe, d'Eſpagne, de différentes groſſeurs, & de différents prix, depuis 10 liv. 12 ſols juſqu'à 30 liv. le millier: *s'adreſſer chez Mme. Girardon, à Brignais*; ou *chez MM. Denoyer, & Compagnie, Place de la Comédie.*

Graine de Vers à ſoie, arrivée de Séville dans le mois de Février, envoyée par une perſonne de diſtinction de ce pays-là, qui deſireroit beaucoup que l'on fît épreuve de cette excellente Graine, qu'on garantit faite avec le plus grand ſoin. Les cocons qui en proviendront ſeront gros, fermes & de couleur chamois, ce qui fait la ſoie la plus belle. Cette Graine eſt préférable à celle de pays, qui s'abâtardit, fait des cocons minces, & des vers qui tombent en vache à la montée, & rend cette récolte ſouvent infructueuſe. Ceux qui ſont en uſage d'élever des Vers, reconnoîtront par l'expérience combien il eſt eſſentiel pour une ample production, de tirer, chaque année, des Graines de l'Etranger. Ce même Particulier, Eſpagnol, homme de Lettres, donnera dans peu un Livre au Public, contenant la qualité & vraie culture du Mûrier; la façon & le temps de faire éclorre la Graine; le choix & le changement de Graine; l'éducation des Vers, & la maniere d'en tirer la ſoie: *s'adreſſer au ſieur Mathieu Lucain, Vendeur de la Moutarde Angloiſe, allée des Images, au rez-de-chauſſée, du côté de la Poullaillerie.*

Graine de Vers à ſoie d'Eſpagne, à vendre, *chez MM. Bertrand & Monteſuis, rue & vis-à-vis de S. Côme.*

Graine de Vers à ſoie de Piémont, à vendre, *chez MM. Jean-Marie Roch, & Compagnie, rue de la Gerbe.*

Cocons blancs, pour faire des fleurs, à vendre, chez *MM. Gallien, Place de la Comédie.*

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 8 juſqu'au Samedi 11 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 100 muids 11 ſept. de froment, 12 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 273 muids 10 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 147 muids de froment, 25 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 866 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 247 muids 11 ſeptiers de froment, 37 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1140 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 23 muids 8 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 217 muids 3 ſeptiers, ce qui a fait 240 muids 11 ſeptiers.

Le Samedi 11 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1666 muids 7 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 374 muids; de ſorte qu'il en eſt reſté 1292 muids 7 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 32 ℔ 10 ß; le ſeigle, de 18 à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 22 à 32 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 5 ß à 2 ℔ 14 ß 3 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *18 Mars 1769.*		BORDEAUX *les 3 & 6 Mars.*		AMSTERDAM *le 13 Mars.*		CADIX. *le 28 Fév.*	
Amſterdam,	55	Amſt.	95 ¼	Paris,	54 à 2 ½	Paris,	76 ¼
Lond.	32			Lond.	34 5 à 4 ½	Amſterd.	95 ¾
Hambourg,	182	Lond.	32 ⅛	Bord.		Londres,	40 ¼
Madrid,	14 19			Madrid.	93 ¾	Madrid.	au pair
Cadix,	14 18	Hamb.	26 ½	Cadix.	93 ⅛		
Livourne,	95 ¾			Lisbonne	45 11 16e.	**MADRID.** *le 6 Mars.*	
Lyon,	½	Paris, échu.	¼ p ⅝ p	Veniſe.	88 7 8e	Paris,	15 6
				Gênes,	85 3 8e	Amſt.	40 3 8e
				Livourne,	86 7 8e	Lond.	96 ¾
				Hamb.	33 3 15e		

EXTRAIT

D'une Lettre d'un Particulier de Bombay.

Je vais vous apprendre une nouvelle affligeante qui me regarde perſonnellement ; c'eſt une perte conſidérable que je viens de faire d'un très-beau ſenaut de 300 tonneaux, que deux Corſaires Arabes m'ont pris il y a un mois à l'entrée du *Golfe Perſique*. Cette perte paſſe la ſomme de 30,000 livres, & elle eſt d'autant plus terrible pour moi que je ne m'étois pas encore relevé du coup fatal que je vous ai mandé la derniere fois. Ce vaiſſeau eſt le quatrième qui a été pris en trois mois de temps par nos ennemis entre *Baſſora & Bombay*. Quant aux Armateurs de la Compagnie Angloiſe, ils ſont ſi mal employés & ſi mal montés, qu'il vaudroit mieux qu'il n'y en eût pas du tout, & la Compagnie feroit mieux d'épargner les dépenſes que cet objet-là lui coûte, en les abolifſant entierement, que de les laiſſer ſubſiſter ſur un ſi mauvais pied.

La déſunion qui regne entre les *Marattoes* eſt très-favorable pour l'exécution d'un projet que nous avons médité depuis longtemps, & qui probablement ſeroit accompagné des ſuites les plus heureuſes pour cette Iſle ; j'entends l'attaque de *Sulſet* & des petites Iſles de *Hanary* & de *Canary*. Ces conquêtes pourroient ſe faire ſans de grandes difficultés, ſur-tout dans ce moment-ci que nos ennemis ſont entierement occupés par leurs propres diſſentions.

Quoiqu'il en ſoit, je ne ſuis pas en état de juger ſi nos ſages Politiques trouveront plus à propos de mette à profit cette heureuſe circonſtance, ou bien d'augmenter notre gloire par un ſurcroît de difficulté dans l'entrepriſe.

DE BORDEAUX, *le 8 Mars 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ₶, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 46, quatriéme ſorte, 40 à 42, petits ſucres, 38 à 39, communs, 35 à